ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

courrier

Question écrite n° 23569

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les relations entre la presse et La Poste. Elle lui indique que l'augmentation indicielle de 3,7 % des tarifs postaux de la presse au 1er juillet prochain préoccupe les sociétés de presse pour la rentabilité économique du secteur. Une mission ayant été confiée au conseiller-maître de la Cour des comptes, M. Paul, afin de définir de meilleurs rapports entre la presse et La Poste, elle souhaite connaître l'état d'avancement de cette mission.

Texte de la réponse

Depuis décembre 2002, le Gouvernement a confié à M. Henri Paul, conseiller-maître à la Cour des comptes, la mission d'établir un bilan contradictoire des accords dits « Galmot » de 1996 et 1997 et de proposer une méthode pour déterminer, de manière concertée, un futur cadre de relations entre la presse et La Poste permettant de mieux prendre en compte leurs attentes et stratégies respectives. Le Gouvernement attache une haute importance à cette mission qui vient d'être prolongée. Cette nouvelle étape devrait permettre de faire aboutir la réflexion menée sur la modernisation de la réglementation, de procéder aux premières évaluations des expérimentations sur la qualité de service et de mieux appréhender les coûts supportés par La Poste pour l'acheminement de la presse. C'est au regard des conclusions de ces travaux que sera élaborée une proposition d'évolution du cadre économique de la distribution de la presse par La Poste.

Données clés

Auteur : Mme Marcelle Ramonet
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23569
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6235
Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6938